

Plénière du 7 novembre 2019



- Pétition contre le stationnement payant des 2 roues motorisés .
- Point juridique.



- **Municipales à Paris : Pierre-Yves Bournazel veut «faire payer le stationnement aux deux-roues motorisés»**
- **Le député de la 18e circonscription, candidat à la mairie de Paris déposera une proposition de délibération la semaine prochaine au Conseil de Paris pour « réguler l'espace public » en instaurant le stationnement payant pour les scooters et motos.**



Pourquoi vous attaquez-vous aux deux-roues motorisés ?

Il y a entre 100 000 et 150 000 deux-roues motorisés qui circulent tous les jours dans la capitale. Ils représentent selon les jours entre 17 et 25 % des flux de circulation. Ils se garent très souvent sur les trottoirs ce qui gêne les piétons, et ils génèrent beaucoup de pollution : 11 fois plus de monoxyde de carbone et 6 fois plus d'oxyde d'azote par litre de carburant qu'une voiture essence. Et lors du plan bruit de la Ville, ils sont arrivés en tête des nuisances sonores.

Alors que proposez-vous ?

Je veux faire payer le stationnement aux deux roues motorisés. Mais à des tarifs moindres que ceux appliqués aux voitures : 50 centimes par jour pour le stationnement résidentiel, 1,30 euros l'heure dans le centre et 80 centimes l'heure pour les arrondissements périphériques.

Salon Moto Légende

CLASSIC - NEO-RETRO - CAFE-RACER - CYCLO - CUSTOM - SPORTIVE

**SALON
MOTO
LEGENDE**

**50
ANS
HONDA
CB750**



**du 22 au 24
novembre 2019**

**PARC FLORAL
DE PARIS
CHÂTEAU
DE VINCENNES**

WWW.SALON-MOTO-LEGENDE.FR

Groupe de travail jeunes.



Braderie FFMC PPC.



Questions diverses.

Fin de plénière.
Merci.

